

PAR COURRIEL

Le 12 août 2021

yan.paquette@justice.gouv.qc.ca

Me Yan Paquette

Ministère de la Justice du Québec
1200, route de l'Église, 4e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Objet : Projet d'arrêté - article 5.1 LMJ

Monsieur le sous-ministre associé et sous-procureur général adjoint,

J'espère que vous allez bien de même que vos proches.

Nous vous remercions pour l'opportunité donnée au Barreau du Québec de commenter le projet d'arrêté qui sera adopté en vertu de l'article 5.1 LMJ.

Le Barreau du Québec réitère qu'il est favorable aux mesures visant à favoriser l'accès à la justice et une saine administration à la justice, détaillées aux cinq premiers alinéas de l'arrêté 2020-4304 adopté le 31 août 2020. Nous n'avons aucune objection quant à la prolongation de cet arrêté et des mesures qui y sont contenues. Nous souhaitons simplement soulever les interrogations suivantes :

- Considérant que ces mesures visent à favoriser un meilleur accès à la justice et une saine administration de la justice, que toutes les parties consultées y sont favorables, qu'il n'y a pas eu à notre connaissance de problématiques liées à ces mesures, nous sommes d'avis que le MJQ devrait collaborer avec les parties concernées afin de prévoir la pérennisation de ces mesures par voie législative dans les meilleurs délais, et ce, plutôt que de procéder à nouveau par arrêté.
- En effet, l'urgence alléguée initialement au soutien de l'adoption de ces mesures par arrêté - sans publication préalable - ne saurait être évoquée à nouveau un an plus tard au soutien de sa prolongation.
- Toutefois, étant conscients que ces mesures prennent fin le 1^{er} septembre prochain, nous suggérons l'adoption d'un arrêté prévoyant une prolongation plus courte (six mois) permettant de procéder à l'adoption - après un processus de

publication et de consultation - de ces mesures par la voie législative et éviter une nouvelle prolongation par arrêté.

Espérant le tout utile, nous demeurons disponibles pour en discuter, si nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le sous-ministre associé et sous-procureur général adjoint, l'expression de mes sentiments distingués.

La bâtonnière du Québec,



Catherine Claveau

CC/la

Réf. 122